

Points saillants du Plan canadien de lutte contre la pandémie d'influenza pour le secteur de la santé



Préparation à une pandémie d'influenza
Perspective canadienne de la santé

© Sa Majesté la Reine du Chef du Canada (2006)

Cat. HP40-11/2006

ISBN 0-662-49660-4

PDF HP40-11/2006F-PDF

0-662-72911-0

Table des matières

Introduction	2
Partie 1 Comprendre l'influenza	
Influenza (« grippe »)	3
Vaccination antigrippale	3
Liste de contrôle pour la prévention de la grippe	4
Pandémie d'influenza	4
Influenza aviaire	6
Partie 2 Préparatifs des administrations canadiennes	
Plan canadien de lutte contre la pandémie d'influenza pour le secteur de la santé	7
Répercussions d'une pandémie d'influenza au Canada	7
Origine et facteur temps	8
Effets sur la santé	8
Terminologie	9
Principaux éléments de la planification en cas de pandémie	10-15
1. Surveillance et état de préparation des laboratoires	
2. Vaccin contre la grippe pandémique	
3. Antiviraux	
4. Mesures de santé publique	
5. Services de santé	
6. Communications	
7. Protection civile et coordination des mesures d'urgence	
Liste des annexes du Plan canadien de lutte contre la pandémie d'influenza	16
Autres renseignements et ressources	18

Introduction

Les nouvelles maladies infectieuses peuvent rendre les gens gravement malades. Les virus de l'influenza (également appelée la grippe) se propagent facilement et, de temps à autre, il apparaît de nouvelles souches contre lesquelles les humains ont peu ou pas d'immunité. En l'absence de vaccins ou de médicaments pour empêcher un nouveau virus de se propager, bien des gens peuvent tomber malades et mourir. Quand un virus de l'influenza se propage à travers la planète, on parle d'une pandémie d'influenza.

En 1918-1919, de 40 à 50 millions de personnes sont mortes – dont 50 000 au Canada – par suite de la pandémie de « grippe espagnole ». Des pandémies plus récentes, en 1957 et en 1968, ont provoqué chacune plus de 1 million de décès dans le monde.

Nous ne savons pas quand frappera la prochaine pandémie d'influenza, mais les scientifiques nous disent qu'elle est inévitable et que le Canada et les autres pays doivent s'y préparer. L'ampleur des dégâts qu'une pandémie causera au Canada dépendra de la gravité de la maladie, de son impact sur les différents groupes d'âge et de la qualité de nos interventions pour la combattre. Nous devons planifier afin de réduire le nombre de cas de maladie grave, le nombre de décès et les perturbations pour la société.

Le *Plan canadien de lutte contre la pandémie d'influenza pour le secteur de la santé* a été élaboré grâce à la collaboration des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, avec la contribution de plus de 200 experts. Ce plan national, publié pour la première fois en 2004 et régulièrement mis à jour, offre des directives aux travailleurs de la santé qui participent au processus de planification et d'intervention en cas de pandémie d'influenza.

Le Plan fournit des lignes directrices à l'égard d'un vaste éventail d'activités liées à la santé, allant de la surveillance de la propagation d'un virus avant même qu'il n'atteigne le Canada jusqu'à l'utilisation des vaccins et des médicaments les plus efficaces pour réduire la maladie. Il représente une démarche nationale à adopter en matière de santé publique pour se préparer en vue d'une pandémie d'influenza au Canada.

En plus de ce plan, les autres ordres de gouvernement et des établissements de santé ont créé leurs propres plans d'intervention d'urgence pour satisfaire à leurs besoins particuliers. Des plans ont aussi été établis pour des organismes et entreprises qui pourraient être touchés par une situation d'urgence en santé publique.

Partie 1 – Comprendre l’influenza

Influenza (« grippe »)

L’influenza (couramment appelée « la grippe ») saisonnière est une maladie des poumons courante et très contagieuse. Chez les humains, elle est causée par deux types de virus : l’influenza A et l’influenza B. Les animaux peuvent eux aussi être infectés par l’influenza A.

Chaque année, des millions de Canadiens attrapent la grippe. Le virus se propage facilement lorsque des gens aspirent les gouttelettes rejetées dans l’air par des personnes infectées qui toussent ou éternuent. La grippe peut aussi être transmise quand le virus se dépose sur les mains ou sur d’autres surfaces avec lesquelles une autre personne a été en contact avant de se toucher les yeux, le nez ou la bouche. Le virus de la grippe peut survivre plusieurs minutes sur les mains et un ou deux jours sur des surfaces dures telles que les comptoirs et les bureaux. Une fois exposées au virus, les personnes peuvent tomber malades, habituellement dans un délai de un à trois jours. Les symptômes habituels comprennent les maux de tête, les frissons, la toux, la fièvre, la perte d’appétit, les douleurs et la fatigue musculaires, l’écoulement nasal, les éternuements, le larmolement et l’irritation de la gorge. Certains symptômes, dont la nausée, les vomissements et la diarrhée, sont plus fréquents chez les enfants que chez les adultes. Les personnes âgées peuvent ne pas présenter les symptômes habituels de la grippe mais plutôt ressentir une fatigue et un malaise accablants. Les personnes infectées par le virus de la grippe peuvent transmettre le virus aux autres avant même de savoir qu’elles sont porteuses.

La plupart des gens se remettent de la grippe en une semaine. Toutefois, cette maladie et ses complications envoient près de 20 000 Canadiens par an à l’hôpital. En moyenne, 4 000 Canadiens en meurent, surtout des personnes âgées et des personnes souffrant d’affections chroniques.

Vaccination antigrippale

La meilleure façon de se protéger contre l’influenza consiste à recevoir le vaccin annuel contre la grippe et de prendre des précautions d’hygiène de base, en particulier se laver souvent les mains. Le vaccin contre la grippe stimule le système immunitaire du corps à se protéger (en produisant des anticorps) contre les souches du virus que contient le vaccin. Le vaccin ne peut pas donner la grippe, puisqu’il ne renferme que des fragments morts de virus de l’influenza.

Différents virus de la grippe circulent d’une année à l’autre; voilà pourquoi la vaccination doit être répétée annuellement. Pour cette raison, il est important de se faire immuniser chaque automne.

Liste de contrôle pour la prévention de la grippe

Pour réduire le risque de contracter et de propager l'influenza, les responsables de la santé publique recommandent de prendre les mesures suivantes :

- Lavez-vous régulièrement les mains à l'eau tiède et savonneuse pendant au moins 20 secondes, surtout avant et après les repas, après être allé aux toilettes, après avoir toussé ou éternué et après avoir touché des surfaces susceptibles d'avoir été contaminées. Un nettoyeur à mains à base d'alcool constitue une solution de rechange efficace s'il n'y a pas d'eau ou de savon.
- Toussez et éternuez dans un mouchoir ou dans votre manche pour éviter de contaminer vos mains ou de propager le virus par les gouttelettes infectées. Jetez rapidement les mouchoirs utilisés et lavez-vous les mains dès que possible.
- Nettoyez et désinfectez fréquemment les surfaces telles que les poignées de porte et les interrupteurs d'éclairage susceptibles d'avoir été contaminés par un membre de la famille.
- Encouragez tous les membres de votre famille, en particulier les enfants, à suivre ces pratiques.
- Si vous attrapez la grippe, restez à la maison et reposez-vous jusqu'à ce que vous vous sentiez mieux.

Pandémie d'influenza

Il arrive parfois qu'une forme tout à fait nouvelle du virus de l'influenza apparaisse et rende les humains malades. Quand cela se produit, ce nouveau sous-type de virus peut se propager facilement d'une personne à une autre, puisque la plupart des gens n'ont pas d'immunité contre la nouvelle souche du virus. Une pandémie d'influenza se produit si, à l'échelle de la planète, beaucoup de personnes tombent malades et meurent d'un virus de la grippe. Il y a eu trois ou quatre pandémies de grippe par siècle.

Les oiseaux sauvages sont des porteurs naturels de l'influenza A, tout en étant peu ou pas affectés par ces virus d'influenza aviaire. D'autres oiseaux et d'autres animaux, comme les oiseaux de basse-cour et les porcs, peuvent aussi contracter et transmettre les virus de l'influenza.

Les scientifiques croient que les virus de la grippe qui sont à l'origine de pandémies se développent surtout de deux façons. Premièrement, un nouveau sous-type de virus peut résulter du mélange (ou « réassortiment ») de virus humains et aviaries. De l'avis des chercheurs, c'est ainsi que se seraient déclenchées les deux dernières pandémies de grippe, en 1957 et en 1968. Comme les humains n'avaient aucune défense contre ces nouvelles souches, elles se sont propagées rapidement autour du globe, répandant la maladie et entraînant des taux de mortalité plus élevés que ceux de l'influenza saisonnière. Ces pandémies ont causé chacune plus de 1 million de décès dans le monde.

	Influenza aviaire (oiseaux)	Influenza saisonnière (humains)	Influenza pandémique
Qu'est-ce que c'est?	Maladie causée par des virus de l'influenza qui sont présents et se propagent dans les populations d'oiseaux. Qu'est-ce que c'est?	Infection causée par des virus de l'influenza qui sont présents et se propagent dans les populations humaines.	Nouvelle souche de virus de l'influenza qui se propage rapidement sur toute la planète. <ul style="list-style-type: none"> • Elle est présente et se propage dans les populations humaines. • Les humains ont peu ou pas d'immunité contre cette souche de virus.
Comment se propage-t-elle?	<ul style="list-style-type: none"> • Les oiseaux sauvages en sont les principaux porteurs. • Les oiseaux domestiques (poulets, dindes, etc.) attrapent ces virus des oiseaux sauvages. Ils peuvent en être gravement malades. • Les humains ne sont pas facilement infectés par les virus d'influenza aviaire. • Les humains peuvent contracter l'influenza aviaire seulement en manipulant des oiseaux infectés ou par contact avec des selles (excréments) contaminées. • Il n'existe aucune preuve que les humains puissent contracter l'influenza aviaire en mangeant des produits de volaille cuits. 	Les humains peuvent contracter l'influenza saisonnière : <ul style="list-style-type: none"> • en aspirant des gouttelettes projetées dans l'air par les éternuements ou la toux d'une personne infectée; • par contact entre ces gouttelettes et la surface des yeux; • en serrant la main d'une personne infectée ou en touchant à une surface contaminée, puis en touchant son nez, ses yeux ou sa bouche. Comment se propage-t-elle?	<ul style="list-style-type: none"> • L'influenza pandémique se propage de la même façon que l'influenza saisonnière.
Quel est le lien?	<p>Quel est le lien entre les trois types d'influenza?</p> <p>Influenza aviaire + Influenza humaine peut = Influenza pandémique</p> <p>L'un des moyens par lesquels une pandémie d'influenza peut survenir est le mélange génétique d'un virus de l'influenza aviaire et d'un virus de l'influenza humaine, où la nouvelle souche de virus se transmet facilement entre les humains.</p>		

Une nouvelle souche pandémique peut apparaître si un virus de l'influenza aviaire subit un certain nombre de changements (mutations) pour se transformer en un virus qui peut rendre les humains malades et se propager facilement d'une personne à une autre. Quand cela se produit, le virus modifié peut se propager autour du globe parce que les humains n'ont aucune défense contre la nouvelle souche. C'est probablement pourquoi la « grippe espagnole » a causé 40 à 50 millions de décès à l'échelle mondiale en 1918 et 1919, dont environ 50 000 au Canada.

Influenza aviaire

Les scientifiques classent les virus de l'influenza en fonction des caractéristiques de deux protéines de surface : l'hémagglutinine (protéine « H ») et la neuraminidase (protéine « N »). On compte 16 types de protéines H et 9 types de protéines N qui peuvent se présenter dans n'importe quelle combinaison. Certaines de ces combinaisons de virus sont transmises couramment chaque saison entre les humains, tandis que d'autres ne se retrouvent que chez les oiseaux sauvages. Cependant, de temps à autre, ces virus aviaires sèment la maladie et la mort chez des oiseaux d'élevage, comme les poulets. Les virus qui rendent les oiseaux malades ne provoquent pas forcément la maladie chez les humains, mais s'ils affectent beaucoup les oiseaux et les troupeaux d'élevage, le risque est plus élevé qu'ils se transforment (par mutation) et commencent à rendre les humains malades.

Depuis quelques années, on se préoccupe de plus en plus d'une souche particulière de virus de l'influenza aviaire, une souche H5N1, qui s'est propagée à partir de l'Asie du Sud-Est pour atteindre l'Asie et certaines régions de l'Europe et de l'Afrique. Cette souche provoque une maladie bénigne (légère) chez certains oiseaux aquatiques migrateurs, mais on lui attribue un taux de mortalité élevé chez les poulets. On a tué des millions d'oiseaux dans l'espoir de prévenir la propagation de ce virus.

Ce virus H5N1 ne se transmet pas facilement aux humains. Un petit nombre de personnes l'ont contracté après avoir été en contact étroit avec des oiseaux malades ou morts. Le taux de décès observé chez ces humains est élevé mais pour le moment, rien ne permet de croire que ce virus se transmette facilement d'une personne à une autre.

Cette souche H5N1 de l'influenza aviaire n'a jusqu'ici pas été décelée chez les oiseaux sauvages ni d'élevage au Canada, mais il se peut qu'elle apparaisse un jour au pays. Les administrations publiques du Canada étudient l'état de santé des oiseaux sauvages afin d'être rapidement mis au courant en cas d'apparition de ce virus. Les résultats de cette enquête nous permettront de mieux comprendre la façon dont les virus de l'influenza se propagent dans les populations d'oiseaux sauvages et de nous préparer à faire face aux risques possibles de ces virus pour la santé humaine.

Partie 2 – Préparatifs des administrations canadiennes

Plan canadien de lutte contre la pandémie d'influenza pour le secteur de la santé

Travaillant de concert, les administrations fédérale, provinciales et territoriales ont mis au point le *Plan canadien de lutte contre la pandémie d'influenza pour le secteur de la santé*, avec la contribution de plus de 200 fonctionnaires et experts. Publié pour la première fois en 2004 et mis à jour régulièrement depuis, le Plan sert de guide pour les préparatifs et les interventions du secteur de la santé face à une pandémie d'influenza.

Un vaste éventail d'intervenants du secteur de la santé seront appelés à agir en cas de pandémie d'influenza, et le Plan sera particulièrement utile aux ministères de la Santé des provinces et des territoires responsables de la prestation des soins de santé. Les buts visés sont de réduire le nombre de personnes qui deviendront gravement malades ou qui mourront des suites d'une pandémie d'influenza et de réduire les perturbations sociales (c.-à-d. de permettre au plus grand nombre de gens de vaquer à leurs activités habituelles) au cours d'une pandémie. L'un des objectifs du Plan consiste à aider les provinces et les territoires à uniformiser les interventions concernant la pandémie de grippe dans l'ensemble du Canada, de façon à offrir les meilleurs soins de santé possibles dans une période où la demande de services pourrait être très élevée.

De plus, différents ordres de gouvernement, des hôpitaux et de nombreuses entreprises ont élaboré leurs propres plans de mesures en cas de pandémie.

Le Plan canadien est régulièrement mis à jour en fonction des données scientifiques les plus récentes. L'édition actuelle du Plan incorpore la nouvelle terminologie et de nouvelles directives afin d'aider les professionnels de la santé publique à gérer les flambées épidémiques locales d'une pandémie de grippe. La version intégrale du document renferme des renseignements détaillés et des explications plus approfondies en ce qui concerne les activités et les échéanciers. Il est possible de consulter le Plan en ligne à l'adresse www.planpandemie.gc.ca.

Répercussions d'une pandémie d'influenza au Canada

Tout comme le moment où frappera la prochaine pandémie, la gravité de ses répercussions est imprévisible. Elles dépendront de la souche d'influenza qui apparaîtra, de la facilité avec laquelle elle se propagera, des groupes de personnes qui seront touchés et de l'efficacité de nos mesures d'intervention.

Dans notre planification, nous nous fondons sur les expériences passées et l'information disponible pour faire des hypothèses sur les répercussions probables d'une pandémie d'influenza. Les hypothèses ci-après donnent une indication des répercussions d'une pandémie de gravité moyenne au Canada.

Ces estimations devraient aider les professionnels de la santé à planifier leurs interventions en cas de pandémie. Mais elles ne constituent qu'un guide général : les plans les plus utiles sont ceux qui peuvent être adaptés à d'autres situations, notamment une pandémie plus grave.

Origine et facteur temps

- La prochaine pandémie devrait se manifester à l'étranger et arriver au Canada au cours des trois mois suivant son apparition. Elle pourrait arriver à n'importe quelle période de l'année.
- Le premier pic de maladie pourrait se produire dans les deux à quatre mois suivant l'arrivée du virus au Canada; il est prévu que le premier pic de mortalité surviendra environ un mois plus tard.
- La pandémie durera probablement de 12 à 18 mois et plusieurs vagues pourraient se produire sur une période de 12 mois.
- Chaque vague de maladie devrait durer de six à huit semaines.

Effets sur la santé

- Jusqu'à 70 % de la population pourrait être infectée, mais seulement de 15 à 35 % des gens seraient suffisamment malades pour s'absenter du travail pendant au moins une demi-journée (cas cliniques).
- Dans le cas d'une pandémie de gravité faible à modérée, et en supposant que nous n'ayons pas accès à un vaccin ni à des antiviraux, on prévoit que jusqu'à 50 % des personnes malades (cas cliniques) chercheront à recevoir des soins en clinique externe, 1 % des personnes malades seront hospitalisées puis se rétabliront et 0,4 % des personnes malades mourront.
- Les personnes qui guériront d'une maladie causée par la souche pandémique ne seront pas à risque d'être infectées par cette même souche une deuxième fois.
- En supposant que 35 % des gens tombent malades pendant la pandémie, les entreprises devraient prévoir un taux d'absentéisme allant jusqu'à 25 % au cours des deux semaines de pic d'une vague pandémique. Certains de leurs travailleurs seront malades et d'autres prendront soin de parents et amis ou auront peur de se rendre au travail. Des écoles pourraient fermer et d'autres mesures de santé publique rattachées à la pandémie pourraient avoir une incidence sur les travailleurs.

Effets estimatifs d'une pandémie sur la santé au Canada

En l'absence d'un vaccin et d'antiviraux, une pandémie modérément grave POURRAIT avoir les conséquences suivantes :

- 11 000 à 58 000 décès
- 34 000 à 138 000 personnes hospitalisées (qui se rétabliront)
- 2 à 5 millions de patients en clinique externe (p. ex. visites au cabinet du médecin ou en salle d'urgence)
- 4,5 à 10,6 millions de personnes cliniquement malades

Terminologie

Dans ses documents de planification en vue d'une pandémie, l'Organisation mondiale de la santé utilise certains termes pour décrire la situation à des moments particuliers. Cette terminologie comprend les périodes pandémiques ci-après et un système de « phases pandémiques » numérotées. Le Plan canadien utilise la même terminologie.

Période interpandémique – C'est la période « de référence ». Pendant cette période, aucune nouvelle souche de virus n'a été décelée chez les humains, bien que la présence d'un virus pouvant causer une maladie puisse être évidente chez la volaille, au Canada ou à l'étranger. Une planification exhaustive devrait se faire au cours de cette période.

Période d'alerte à la pandémie – Il s'agit de la phase pendant laquelle un nouveau virus de l'influenza a commencé à infecter des humains. Ainsi, des cas isolés ou de petits groupes de cas sont observés à l'extérieur ou à l'intérieur de nos frontières. Comme la transmission du virus d'une personne à une autre n'est pas aussi efficace pendant cette période qu'elle ne l'est pour l'influenza saisonnière normale, les cas ne sont localisés que dans quelques endroits. Le nouveau virus pourrait ou non causer une pandémie. Il importe de souligner qu'il pourrait ne pas y avoir de période d'alerte, c'est-à-dire que nous pourrions ne pas être avertis de l'apparition d'un nouveau virus pandémique avant qu'il frappe le Canada. Par conséquent, nous devons être prêts à gérer rapidement un nouveau virus de l'influenza qui serait déjà capable de se propager facilement d'une personne à une autre.

Période de pandémie – Pendant cette période, le nouveau virus se transmet efficacement d'une personne à une autre et provoque des maladies graves à l'échelle mondiale.

Période postpandémique – Il s'agit de la période de rétablissement suivant l'activité de l'influenza pandémique.

Principaux éléments de la planification en cas de pandémie

Les activités de prévention et de préparation auront principalement lieu pendant la période interpandémique ou la période d'alerte à la pandémie, avant l'arrivée d'un nouveau virus au Canada.

1. Surveillance et état de préparation des laboratoires

Pour que l'intervention de lutte contre la pandémie soit efficace, nous devons pouvoir déceler le nouveau virus de l'influenza et suivre son activité dans la population. Plus nous pourrons identifier le virus rapidement, plus nous aurons de temps pour mettre au point un vaccin et mettre en œuvre des mesures de prévention et de contrôle.

Depuis que le syndrome respiratoire aigu sévère (SRAS) s'est répandu de l'Asie au Canada en 2003, le Canada a amélioré sa capacité de déceler et de suivre les maladies respiratoires inhabituelles. Les signalements de cas et d'éclosions d'influenza partout au Canada sont résumés dans le rapport *Surveillance de l'influenza* de manière que les autorités sanitaires puissent suivre l'activité de l'influenza. Les systèmes de surveillance suivants communiquent de l'information à *Surveillance de l'influenza* :

- un réseau de laboratoires répartis dans l'ensemble du Canada, pour suivre les souches de l'influenza en circulation;
- un réseau de médecins travaillant dans des cliniques et étudiant les maladies ressemblant à l'influenza;
- des experts médicaux provinciaux et territoriaux qui rendent compte des flambées d'influenza survenant dans leur région.

Les renseignements collectés par ces sources peuvent servir à déterminer les tendances de l'activité de l'influenza, c'est-à-dire quand l'influenza apparaît, atteint son sommet et ralentit son activité dans les régions données, de même que la nature des virus qui circulent. Pendant une pandémie, la surveillance sera renforcée afin de collecter plus d'information sur le nouveau virus et aider les professionnels de la santé à déterminer les interventions les plus efficaces.

Le Canada a aussi amélioré ses systèmes d'alerte. Le Réseau mondial d'information en santé publique (RMISP) est un système d'alerte rapide sur Internet. Il recueille et diffuse partout dans le monde des renseignements importants concernant la santé publique. Il fonctionne dans sept langues, 24 heures par jour, sept jours par semaine. Au Canada, l'information est transmise rapidement aux autorités de la santé publique par le biais du courrier électronique et de messages d'alerte diffusés sur le Web.

2. Vaccin contre la grippe pandémique

Le Canada est l'un des rares pays à avoir pris des dispositions pour s'assurer qu'un fabricant de vaccins sera en mesure de commencer la mise au point d'un vaccin contre la grippe pandémique dès qu'une nouvelle souche sera identifiée et d'assurer la distribution du vaccin par la suite. Dans le cadre d'un contrat de dix ans conclu avec le gouvernement du Canada en 2001, ID Biomedical (maintenant GlaxoSmithKline Biologicals) pourra produire suffisamment de vaccin pour tous les Canadiens en cas d'une pandémie de grippe.

Les vaccins constituent la première ligne de défense contre une pandémie, mais il se pourrait qu'il faille compter six mois pour produire le vaccin contre un nouveau virus. Ce processus complexe ne peut commencer qu'après le début de la pandémie et l'identification du nouveau virus. Cela signifie qu'un vaccin ne sera probablement pas disponible au moment où la première vague de la pandémie frappera la Canada. De plus, compte tenu qu'il n'y aura pas alors suffisamment de vaccin pour l'ensemble de la population, certains groupes de personnes devront être vaccinés en premier, mais l'ensemble de la population sera immunisé dès que possible.

Le plan de lutte contre la pandémie renferme des recommandations concernant l'usage des vaccins pendant la période où l'approvisionnement est limité. Par exemple, comme il sera important d'assurer le maintien des services de santé, le plan recommande que les planificateurs se penchent sur la façon de recenser les travailleurs de la santé et leur administrer le vaccin en priorité. On encourage également les planificateurs à réfléchir à la façon dont ils recenseraient les personnes qui assurent d'autres services essentiels dans les collectivités ainsi que les personnes les plus vulnérables aux complications pouvant résulter de l'infection, en vue de leur administrer le vaccin en priorité. Ces recommandations, qui ont été énumérées dans une liste de priorités à des fins de planification, seront passées en revue au moment de la pandémie, lorsqu'on en saura davantage sur la souche du virus et les groupes de personnes les plus vulnérables à l'infection.

Prototype de vaccin contre la grippe pandémique

Les travaux préparatoires sur un prototype de vaccin (c'est-à-dire un vaccin « préliminaire ») devraient donner au Canada une longueur d'avance qui lui sera utile au moment de l'apparition d'une souche de virus pandémique. On mettra au point un prototype de vaccin à partir de la souche H5N1 et l'on procédera à des essais cliniques au Canada. Ces travaux produiront des renseignements utiles sur les composantes exactes du vaccin et le nombre de doses pouvant se révéler nécessaires au moment d'une pandémie réelle. L'expérience et les connaissances acquises par les fabricants et les responsables de la réglementation des vaccins aideront à raccourcir le délai nécessaire à l'élaboration du vaccin après l'apparition d'un virus pandémique.

3. Antiviraux

Certains médicaments peuvent prévenir la maladie et traiter les symptômes chez les personnes qui contractent l'influenza. Les antiviraux agissent en réduisant la capacité du virus de se reproduire dans le corps humain. S'ils sont pris peu de temps après que l'influenza a frappé (dans les 48 heures suivant l'apparition des premiers symptômes), les antiviraux peuvent réduire les symptômes, la durée de la maladie ainsi que les complications graves. Ils peuvent également prévenir la maladie lors d'une vague pandémique s'ils sont pris avant ou peu après qu'on ait été en contact étroit avec une personne infectée avec le virus.

Au début d'une pandémie, pendant la période où aucun vaccin ne sera disponible, les antiviraux constitueront un élément important de nos interventions en matière de santé publique. Il n'y avait pas d'antiviraux lors des pandémies antérieures, mais ils se sont révélés efficaces jusqu'à un certain point pour traiter et prévenir l'influenza saisonnière.

Le Canada a constitué une réserve nationale d'antiviraux qui ont été distribués aux provinces et aux territoires. On rassemble des stocks additionnels d'antiviraux, y compris sous forme de solution à l'intention des jeunes enfants et des personnes incapables d'avaler des comprimés.

Les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux comptent porter la réserve d'antiviraux à 55 millions de doses, ce qui suffirait pour traiter le nombre estimatif de Canadiens qui auront besoin de soins médicaux en cas de pandémie.

4. Mesures de santé publique

Au cours d'une pandémie, il sera important de réduire le nombre de personnes gravement malades et de décès, et de faire en sorte que les collectivités puissent poursuivre leurs activités le plus harmonieusement possible. Les mesures générales de santé publique recommandées à l'échelle locale varieront en fonction de la taille et de la nature de la collectivité, du niveau de l'activité du virus pandémique et de la disponibilité des vaccins et des antiviraux.

Éducation du public

Avant et pendant une pandémie, on encourage les Canadiens à mettre en pratique de bonnes mesures d'hygiène des mains (voir la Liste de contrôle pour la prévention de la grippe, à la page 4.)

« Éloignement social »

Les autorités de la santé publique pourraient envisager d'instaurer certaines mesures à l'échelle locale afin de diminuer les répercussions de l'influenza. Étant donné que le virus se propage surtout par contact étroit avec une personne infectée et qu'il ne sera pas toujours possible d'identifier les personnes infectées (surtout au début de la maladie), on pourrait favoriser « l'éloignement social ». En général, cela signifie qu'on encouragerait les gens à réduire le nombre de personnes avec lesquelles ils sont en contact étroit pendant la période où le virus pandémique provoque la maladie dans la région. Cela pourrait nécessiter des modifications des milieux de travail (p. ex. moins de réunions en personne) ou dans la collectivité (p. ex. éviter les événements publics et les endroits où des foules se rassemblent). Dans certaines situations, les autorités de la santé publique pourraient fermer des écoles et des garderies pendant une courte période afin de limiter les risques que le virus se propage à de grands groupes de personnes.

Isolation et quarantaine

Les personnes infectées par le virus de l'influenza au cours d'une pandémie devraient être isolées, soit à l'hôpital, soit à la maison. Toutefois, on ne croit pas que la quarantaine (c'est-à-dire le fait de garder des gens à l'écart d'autres gens s'ils ont été exposés au virus, même s'ils ne sont pas malades) soit viable ou efficace pendant la période de pandémie.

5. Services de santé

Pendant une pandémie, les fournisseurs et les établissements de soins de santé et les fournisseurs d'équipement connexe seront plus sollicités que jamais. Par conséquent, des directives ont été préparées pour aider les personnes qui dispensent des soins à planifier la façon dont elles feront face à un grand nombre de cas d'influenza, dont certains présenteront des complications possiblement mortelles.

Il faudra faire en sorte que les travailleurs de la santé restent le plus en santé possible de façon à pouvoir prodiguer des soins à d'autres personnes. À cette fin, le Plan recommande des mesures telles que la vaccination, le recours à des pratiques appropriées de prévention des infections ou la réorganisation du travail.

Le Plan renferme des directives pour aider les fournisseurs de soins de santé à poser des diagnostics et à gérer les cas et pour aider les membres du grand public à se soigner eux-mêmes.

Veuillez consulter la liste des annexes à la fin du présent document.

6. Communications

Pour que la gestion d'une pandémie d'influenza soit efficace, le grand public aura besoin d'information exacte en temps utile et ce, avant, pendant et après la pandémie. Il faut que les Canadiens sachent quoi faire pour se protéger et pour protéger leurs proches. La planification des communications en cas de pandémie d'influenza comporte, à la base, l'établissement d'un dialogue avec les Canadiens sur les principaux enjeux. Il faut à cette fin veiller à maintenir les liens de communication avec la population et les organisations afin que les gens obtiennent tous les renseignements sanitaires qu'ils veulent et dont ils ont besoin.

Les médias d'information jouent un rôle important pour communiquer les renseignements les plus récents à la population. Au fur et à mesure que la pandémie évoluera, de très nombreux organismes s'adresseront aux médias afin de diffuser les toutes dernières données sur les répercussions de la pandémie dans le domaine financier et au plan social.

Le Plan comporte une stratégie de communications nationale qui favorise la collaboration entre tous les diffuseurs d'information, afin que les messages destinés au grand public soient clairs, uniformes et diffusés aussitôt que nécessaire. De plus, on a établi un site Web protégé pour aider les responsables à partager des ressources et à planifier leur intervention face à une pandémie. Au cours de la pandémie, ce site jouera un rôle accru.

7. Protection civile et coordination des mesures d'urgence

Suite aux attaques terroristes du 11 septembre 2001 et à la flambée du syndrome respiratoire aigu sévère (SRAS), le gouvernement du Canada a pris conscience qu'il importait de veiller à ce que le pays soit prêt à faire face à d'éventuelles situations d'urgence en matière de santé publique. Sa réponse la plus concrète a consisté à créer l'Agence de santé publique du Canada (ASPC) et à nommer un administrateur en chef de la santé publique du Canada. L'Agence assure un leadership en matière de promotion de la santé, d'enquête et de lutte contre les flambées épidémiques, d'appui à l'infrastructure de santé publique et de collaboration entre les gouvernements et au sein même des administrations publiques.

De plus, Sécurité publique et Protection civile Canada (SPPCC) a été créé afin que tous les ministères et organismes fédéraux responsables de la sécurité nationale et de la protection des Canadiens puissent collaborer plus facilement. L'ASPC et SPPCC travaillent avec les provinces et les territoires en vue de planifier des interventions coordonnées en cas de situations d'urgence nationales en rapport avec la santé publique.

Le Canada coopère également avec d'autres pays et des organisations internationales de manière à établir des mesures concertées dans l'éventualité d'une pandémie. Dans le cadre du Partenariat pour la sécurité et la prospérité établi avec les États-Unis et le Mexique, le Canada contribue à la planification en cas de pandémie à l'échelle de l'Amérique du Nord. Il offre aussi un soutien technique et son expertise de laboratoire à l'Organisation mondiale de la santé pour l'étude des maladies.

Liste des annexes du Plan canadien de lutte contre la pandémie d'influenza

Une série d'annexes au Plan présentent des renseignements détaillés additionnels concernant des aspects particuliers de la planification en cas de pandémie. Tout comme le Plan, ces annexes sont mises à jour et étoffées à mesure que de nouveaux renseignements deviennent accessibles. Le plan intégral, annexes comprises, est affiché à l'adresse www.planpandemie.gc.ca.

- Annexe A – **Listes de contrôle de la planification** – programmes de surveillance et de vaccination; antiviraux; services de santé; services d'intervention d'urgence; mesures de santé publique; communications
- Annexe B – **Considérations relatives au plan de lutte contre la pandémie de grippe pour les collectivités des Premières nations**
- Annexe C – **Procédures de laboratoire**
- Annexe D – **Recommandations sur l'utilisation du vaccin dirigé contre la souche pandémique** – groupes à vacciner en priorité
- Annexe E – **Recommandations sur la planification de l'utilisation des antiviraux durant une pandémie** – données les plus récentes au sujet des antiviraux et recommandations concernant leur utilisation stratégique
- Annexe F – **Directives relatives au contrôle des infections et à la santé au travail durant une pandémie de grippe dans les milieux traditionnels et non traditionnels de soins de santé** – information visant à orienter le grand public, les travailleurs de la santé communautaire et les fournisseurs de services de santé en milieu de travail, p. ex. les cliniques de santé publique et de physiothérapie, les cabinets de médecins et de dentistes et les fournisseurs de soins parallèles
- Annexe G – **Directives sur les soins cliniques et outils** – recommandations sur le triage des patients dans les soins pédiatriques et aux adultes et sur la prise en charge des patients dans les établissements de soins de longue durée; formulaires conçus pour aider le personnel de soins de santé à gérer les cas, déterminer quelles enquêtes devraient être envisagées, traiter les patients et trier les candidats à l'admission à l'hôpital et aux soins intensifs

- Annexe H – **Directives sur la gestion des ressources à l'intention des établissements de soins de santé** – recommandations concernant la gestion de ressources limitées durant une pandémie d'influenza
- Annexe I – **Directives sur la gestion des décès de masse durant une pandémie d'influenza** – capacité des morgues; entreposage, transport, enterrement ou crémation des dépouilles; relation d'aide pour les personnes affligées
- Annexe J – **Directives destinées aux établissements non traditionnels et aux intervenants** – options administratives pour les hôpitaux non traditionnels; ressources et locaux possibles; caractéristiques essentielles des lieux et services de soutien nécessaires; type de travail effectué dans les locaux; protection de la responsabilité civile; sources éventuelles de main-d'œuvre durant une pandémie; recrutement et sélection de bénévoles; responsabilité et assurances personnelles des travailleurs; mises à pied temporaires de personnel; rôles et responsabilités; programmes de formation
- Annexe K – **Communications**
- Annexe L – **Système de protection civile et d'intervention**
- Annexe M – **Mesures de santé publique** – hypothèses principales pour la planification et mesures recommandées; recommandations sur la gestion des cas et des contacts en santé publique; stratégies de contrôle communautaires; questions liées aux voyages et aux frontières
- Annexe N – **Directives sur la surveillance de la pandémie d'influenza** – rôles et responsabilités de chaque ordre de gouvernement



Autres renseignements et ressources

La version intégrale du Plan canadien de lutte contre la pandémie d'influenza pour le secteur de la santé est affichée à l'adresse

www.planpandemie.gc.ca

Les ministères et organismes du gouvernement du Canada ont établi un guichet unique d'information sur l'influenza saisonnière, aviaire et pandémique à l'adresse

www.pandemiedinfluenza.gc.ca

On peut également communiquer avec le service téléphonique (sans frais) d'information sur la pandémie d'influenza au

1-800-454-8302

Des liens aux renseignements offerts par les services provinciaux et territoriaux de planification en cas de pandémie sont affichés à l'adresse

www.pandemiedinfluenza.gc.ca

Pour obtenir des renseignements sur la grippe aviaire et la santé animale, consultez le site Web de l'Agence canadienne d'inspection des aliments à l'adresse

www.hc-sc.gc.ca/dc-ma/avia/index_f.html

Le site ***SecuriteCanada.ca*** présente des renseignements sur la protection civile à la maison et en milieu de travail

De l'information sur la pandémie d'influenza préparée par les Centers for Disease Control and Prevention (CDC) des États-Unis paraît à l'adresse ***www.pandemicflu.gov***